



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 21 juillet 2021

MISE EN PLACE D'UNE DÉLÉGATION SPÉCIALE POUR LA COMMUNE DE CHASSIEU

Le 16 juillet 2021, le Conseil d'État a annulé les élections municipales de Chassieu à la suite d'une protestation électorale. Cette décision a été notifiée aux parties et au Ministère de l'Intérieur vendredi 16 juillet 2021.

Dans le cas d'une annulation des élections municipales, une délégation spéciale doit être instituée par arrêté préfectoral dans un délai de 8 jours à compter de la notification de la décision (article L2121-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La délégation spéciale de la commune de Chassieu sera installée le jeudi 22 juillet 2021 à 16h15 en mairie de Chassieu en présence de Julien PERROUDON, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la Préfecture du Rhône. Elle sera composée de trois fonctionnaires à la retraite. Une fois installés, les membres de la délégation spéciale éliront un président et un vice-président.

La délégation aura pour mission de préparer les nouvelles élections municipales qui se tiendront au début de l'automne 2021. Elle prendra également les décisions de nature à assurer la continuité des services publics communaux jusqu'à l'élection du nouveau maire.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69